

**Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection**  
**DREAL Bourgogne**

<b>Unité Territoriale : Côte d'Or</b>	<b>Subdivision : S1</b>
<p><b>Nom des inspecteurs :</b> Joanne DESREUMAUX et Laurent EUDES <b>Date de la lettre d'annonce de l'inspection :</b> _____ <b>Date de l'inspection :</b> 01/10/2010 <b>Type d'inspection :</b> <input checked="" type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle                           <input type="checkbox"/> inopinée ou <input checked="" type="checkbox"/> annoncée                           <input checked="" type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle</p> <p><b>Motif de la planification :</b> Établissement inscrit dans le programme P1 (visite tous les ans)</p>	
<b>Société :</b> PLASTO <b>Commune :</b> CHENOYE <b>Activité :</b> Fabrication d'adhésifs à usage industriel et pharmaceutique et d'étiquettes	<b>Autorisation</b> <b>Priorité :</b> Nationale
<p><b>Liste des installations inspectées :</b> oxydeur, forage en nappe, zone en cours de construction située à proximité du bâtiment 44 (sprinklage)</p> <p><b>Thèmes :</b> air et eau</p> <p><b>Référentiel de l'inspection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 6 janvier 2009 délivré à la société PLASTO pour ses activités de production d'adhésifs et d'étiquettes (articles 1.5.3, 3.2.1, 3.2.4, 4.1.1, 4.1.2.2, 4.2.2, 4.3.6.1, 4.3.9, 9.2.1.1, 9.2.2, 9.2.3.1) ;</li><li>• arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation modifiée (article 59.7).</li></ul>	
<p><b>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• M. DE LA BROSSE : Président ;</li><li>• M. PAUTET : Directeur Industriel ;</li><li>• Mme MARTIN : Coordinatrice Hygiène – Sécurité - Environnement</li></ul>	
<p><b>Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :</b></p> <p>L'inspection a montré que l'exploitant a la volonté de gérer ses installations au mieux. Des progrès notables ont été réalisés notamment en matière de réduction à la source d'utilisation de solvants (ligne d'induction Holtmelt).</p> <p>L'ensemble des constatations figure dans le tableau des constats joint en annexe.</p> <p>Les écarts relevés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le bâtiment 49 n'est plus exploité par la société Plasto depuis début septembre 2010 (il est actuellement loué à la société Plasto Adhésifs). Ce changement de situation n'a pas été porté à la connaissance du Préfet ;</li><li>• lors de la campagne de mesures des émissions de COV réalisée en février 2010, des non-conformités à la norme ISO 10780 ont été relevées ;</li><li>• le plan de gestion 2009 n'est pas accompagné d'un document présentant les recherches de l'exploitant visant d'une part, à réduire à la source l'utilisation de solvants et d'autre part, à limiter le plus possible les émissions canalisées et diffuses alors que des actions ont été engagées (cf. ci-dessus)</li></ul>	

**Suites envisagées :**

Lettre à l'exploitant

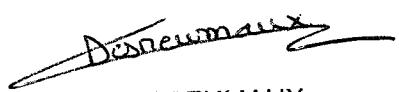
**Liste des documents établis suite à la visite :**

Tableau des constats

Lettre à l'exploitant

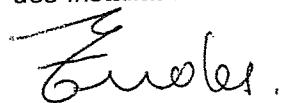
**Date et signature : Dijon, le 19/10/10**

L'inspecteur des Installations Classées,



Joanne DESREUMAUX

L'inspecteur des Installations Classées,



Laurent EUDES